

Communication du Maire de Paris

LA RENTREE DES JEUNES PARISIENS

Conseil de Paris, séance du 29 septembre 2009

La rentrée des jeunes Parisiens, c'est avant tout, bien sûr, la rentrée scolaire. Mais nous avons voulu, dans cette communication, aller au-delà de cette seule dimension et aborder tous les aspects de la rentrée des 350.000 Parisiens de moins de 16 ans, dont 29.000 enfants de moins de 3 ans qui fréquentent les établissements de la petite enfance. Car il faudrait en réalité parler de rentrées, au pluriel, pour les jeunes et leurs familles, dans tous les domaines de la vie : l'école, les loisirs, la culture, le sport...A Paris comme dans toute grande ville, la rentrée se prépare plusieurs mois avant. Elle requiert la mobilisation de 23.000 agents municipaux, auxquels s'ajoutent 3.000 agents des caisses des écoles, et le personnel des nombreuses associations partenaires.

Cette rentrée s'effectue dans un contexte économique dégradé. La crise frappe durement les familles parisiennes. Les plus modestes mais aussi les classes moyennes se trouvent confrontés à des situations particulièrement difficiles. Face à cette réalité, la Ville de Paris se mobilise. De l'accueil pour la petite enfance à l'accompagnement de la scolarité, de l'accès à la culture sous toutes ses formes à la pratique d'activités sportives, la municipalité s'emploie à répondre aux attentes des jeunes Parisiens et de leurs familles, et vise à leur offrir des loisirs diversifiés qui favorisent leur épanouissement.

C'est ainsi que la culture et le sport s'invitent à l'école, dans le respect des savoirs fondamentaux auxquels ils ne sont d'ailleurs pas étrangers. Nous développons les activités périscolaires, véritable pont entre l'école et la Cité. Paris crée en outre des passerelles entre ses différents équipements municipaux afin d'adapter au mieux son offre aux besoins des usagers, avec une priorité pour les quartiers populaires longtemps délaissés qui nécessitaient une politique de rattrapage, dans un souci d'équité. De même, notre Ville améliore l'accueil et l'accès à ses services par une attention croissante portée aux différents publics, et une meilleure écoute des demandes des usagers. Surtout, nous avons le souci constant de rendre les services municipaux accessibles à tous grâce à une politique tarifaire qui va de la gratuité à des coûts calculés au plus juste en fonction des revenus.

La présente communication a donc pour premier objectif de relever les principales innovations, et de mettre en perspective l'ensemble de l'offre à destination des familles. Elle examinera dans un second temps les aspects plus spécifiquement scolaires, en soulignant les conséquences d'un contexte national difficile.

1. Paris actif pour ses familles

1.1. Une ville à l'écoute des familles

Notre collectivité poursuit et intensifie son action d'accompagnement et de soutien à la parentalité en direction des familles. Cette action se traduit par la mise à disposition des parents, d'outils de communication et d'information de proximité tels que :

- La mise en ligne, depuis le mois de février 2009, sur le site paris.fr, d'une base de données « parentalité » recensant près de 500 actions existantes à Paris dans le champ de l'accompagnement de la parentalité.
- La création des Relais Information Familles (RIF) dans les mairies d'arrondissement : créés en 2006 sur le site pilote de la mairie du 12^{ème} arrondissement, les RIF ont pour vocation d'apporter à toutes les familles parisiennes une information de proximité, claire et de qualité, sur les modes d'accueil des jeunes enfants, la scolarité, la santé, les loisirs, les activités sportives ou culturelles, etc. Localisé dans la mairie d'arrondissement, le RIF est un nouveau service qui offre aux familles une écoute individualisée et une mise en relation avec les services publics ou associatifs dont elles ont besoin. Par ailleurs, les RIF contribuent au développement d'une politique familiale de proximité puisqu'ils réunissent dans leurs permanences, tenues par des services publics ou des associations, les principaux acteurs d'un arrondissement en matière de politique familiale. Chaque Relais est adapté à la sociologie et aux besoins particuliers de l'arrondissement. Après la création en 2008 d'un Relais Information Familles dans le 9^{ème}, deux nouveaux ont ouvert à cette rentrée 2009 dans le 11^{ème} et le 4^{ème}. Au cours de l'année 2010 sont attendus les RIF des 16^{ème} et 2^{ème} arrondissements. Et de nombreux autres arrondissements envisagent de s'inscrire dans la démarche.
- Lancés en 2006 dans les 19^{ème} et 20^{ème} à titre expérimental, la création des conseils de parents permet à ces derniers d'échanger librement avec les responsables d'établissement, les équipes et les élus en charge de la petite enfance de l'arrondissement. A cette rentrée, le dispositif s'étendra au 9^{ème}, au 3^{ème}, au 18^{ème}, avant d'être mis en œuvre dans l'ensemble de la capitale.

Enfin, depuis la rentrée de septembre 2008, les familles venant inscrire leur enfant dans un établissement d'accueil municipal se voient remettre un « kit d'accueil des nouveaux parents » : il s'agit d'une pochette regroupant divers documents d'information générale sur le fonctionnement de l'établissement, des documents pratiques donnant des informations sur le calcul de la tarification, la méthode d'utilisation du chèque emploi service, le prélèvement automatique, les modes de participation aux conseils de parents.

La rentrée sera également marquée par une innovation pratique pour les familles, la facture unique, qui constitue la première étape du projet « **Facil'Familles** ».

Au cours des années, la Ville de Paris a progressivement mis en place et développé un certain nombre de services et prestations plus particulièrement destinés aux enfants et aux jeunes : crèches, activités périscolaires, activités sportives, activités à caractère culturel et de loisirs ...

Très riche en contenus, cette offre est fortement appréciée des Parisiens. Cependant, certaines difficultés subsistent : elles concernent l'accès aux informations et les formalités d'inscription et de paiement pour ces activités. Face à ce constat, le programme Facil'Familles vise un triple objectif :

- Proposer une facture unique, simple et globale, alors qu'aujourd'hui les factures sont adressées au fur et à mesure, obligeant les Parisiens à multiplier les paiements ;
- Diversifier et moderniser les modes de paiement (utilisation de la carte bancaire) ;

- Permettre la communication avec les familles via un portail Internet.

Dès novembre 2009 : le programme Facil'Familles sera ouvert pour l'activité « centres de loisirs » dans trois arrondissements pilotes (6ème, 10ème et 13ème). L'expérience sera ensuite poursuivie, toujours dans ces trois arrondissements pilotes, sur les autres activités scolaires et péri-scolaires : goûters, études surveillées, ateliers bleus, classes à Paris et classes de découverte au printemps 2010. L'objectif est de tester et d'adapter le dispositif pour une ouverture généralisée à tout Paris en septembre 2010. A terme, c'est l'ensemble des activités liées à la famille qui seront progressivement intégrées dans Facil' Familles.

1.2. Garantir un accueil de qualité aux petits Parisiens et à leurs familles

Les équipements municipaux destinés à la petite enfance ont été renforcés, notamment dans les zones bénéficiaires de la politique de la ville, et ils font l'objet d'un entretien continu. Ils représentent :

- 699 équipements d'accueil de la petite enfance (plus de 29.000 places pour des enfants de moins de 3 ans) dont
 - 450 établissements de la petite enfance municipaux
 - 249 établissements de la petite enfance associatifs

- 101 structures de PMI, dont
 - 67 centres de protection infantile
 - 11 centres de protection maternelle
 - 23 centres de planification et d'éducation familiale

- Ainsi que
 - 9 Relais Assistantes Maternelles et près de 40 antennes de ces relais
 - 5 Maisons de l'Enfance
 - 4 Relais Infos Familles (RIF).

La diversification de l'offre d'accueil en faveur des jeunes enfants est l'un des objectifs majeurs de la municipalité, qu'il s'agisse d'accueil collectif ou individuel afin de répondre à la diversité des besoins.

En matière d'accueil collectif, les familles parisiennes ont la possibilité de fréquenter des structures gérées par la Ville ou par diverses associations. Elles ont aussi le choix entre différents types de structures : les crèches collectives et les haltes garderies sont les plus nombreuses, mais les jeunes enfants peuvent aussi être accueillis dans des établissements plus spécifiques comme les crèches familiales (établissements qui visent à concilier les méthodes de l'accueil individuel et les principes de l'accueil collectif).

La Ville développe en outre le multi-accueil. Le multi-accueil tend à promouvoir un modèle d'établissement et d'organisation qui a vocation à mieux prendre en compte la diversité des besoins des familles en mêlant dans une même structure plusieurs types d'accueil. Celui-ci peut être régulier et continu comme dans les crèches, ou occasionnel comme dans les haltes garderies, organisé au sein d'un établissement dédié de type crèche, ou au domicile d'une assistante maternelle.

Dans l'objectif toujours de diversifier l'offre d'accueil collective, des partenariats ont été mis en œuvre, notamment avec l'AP-HP pour accueillir des enfants sur des plages horaires atypiques, ils continueront à être développés .

La Ville de Paris ne néglige pas non plus l'accueil individuel, qu'il soit assuré par une assistante maternelle à l'extérieur ou au domicile des parents.

L'accueil par les assistantes maternelles fait l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'un accompagnement des pratiques professionnelles. Cet accueil se trouve enrichi par la mise en place des RAM (relais assistantes maternelles), qui permettent :

- aux enfants gardés chez des assistantes maternelles de rencontrer d'autres enfants, développant ainsi leur socialisation.
- des partenariats avec les autres établissements d'accueil collectifs ou des équipements de proximité
- de rompre l'isolement des assistantes maternelles, en leur offrant un lieu de regroupement et d'échanges autour des pratiques professionnelles.

La Ville encourage également la garde à domicile, de fait très développée à Paris. Grâce à la plate forme Paris Services Familles, l'information sur les modes de garde individuels est particulièrement valorisée.

Outre la mise en œuvre de l'allocation Papado destinée à soutenir financièrement les familles, la Ville souhaite promouvoir une démarche de certification s'articulant autour d'une formation au métier d'auxiliaire parentale, de la création de relais au bénéfice d'auxiliaires parentales, d'une information des familles et de la mise en place d'une plate forme de services dédiée.

Le développement de cette expérimentation doit aboutir à terme à la création d'un label de qualité « Ville de Paris » assurant ainsi aux parents la garantie d'une prestation de garde de qualité à domicile.

Concernant la petite enfance, la municipalité parisienne poursuit également le très important programme de création de places d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies, équipements de multi accueil) qu'elle a engagé depuis 2001.

La municipalité a renouvelé son engagement et ses priorités en matière de petite enfance puisqu'un nouveau programme de création de places a été lancé dans le cadre de l'actuelle mandature. 4500 places seront donc ouvertes d'ici 2014, dont 2500 dans des établissements municipaux et 2000 en établissements associatifs. D'avril 2008 à juin 2009, ce sont ainsi 565 nouvelles places qui ont été livrées, et 413 le seront d'ici fin 2009. Début 2010, la ville aura, dans le cadre de cette mandature, franchi le seuil des 1000 nouvelles places.

Plusieurs crèches ouvrent à la rentrée dans le 10^{ème} (passage Delessert, Hôpital Saint Lazare), dans le 11^{ème} (Allée Verte), dans le 15^{ème} (rue Lacordaire, dans le cadre de la restructuration de l'ancien Hôpital Boucicaut), dans le 17^{ème} (rue Truffaut), ou encore dans le 20^{ème} (rue Malte Brun).

L'entretien du patrimoine de la petite enfance a représenté une dépense de 7,744 M€ au budget municipal 2009. Tout au long de l'année, les établissements municipaux font l'objet de travaux d'entretien nécessaires à leur bon fonctionnement.

La Ville a en outre le souci de préparer au mieux les tous petits à leur future entrée dans le système scolaire. La socialisation et la réussite éducative des enfants passent par une collaboration étroite entre l'école maternelle et la crèche. C'est pourquoi, certains arrondissements ont mis en place des dispositifs « passerelles » pour la plupart encore expérimentaux. Ils permettent d'accueillir dans les centres de loisirs, pendant l'été, les enfants qui ont 3 ans révolus. Par ailleurs, en fin d'année, des rencontres sont souvent organisées entre les équipes pour que les enfants de dernière section de crèches découvrent leurs futures écoles.

Concernant le volet éducatif, les établissements petite enfance s'attachent tout particulièrement aux axes suivants :

- L'attention particulière qui doit être portée sur les soins et qui concerne les repas, le repos, l'hygiène corporelle des enfants.
- Les activités liées à l'éveil et au développement : comme l'éveil sonore (musique et chant) ; les activités de développement psychomoteur en adéquation avec l'âge et les possibilités de l'enfant (activités organisées avec des matériels adaptés, espaces de jeux d'eau ...) ; les actions en faveur du développement du langage et de l'initiation au livre, en lien notamment avec les bibliothèques enfantines ; les activités d'expression.

Cette action de socialisation est également portée dans le cadre des activités d'éveil organisées dans les Relais d'Assistantes Maternelles. Cela se fait à travers des projets respectant les rythmes des enfants et s'appuyant sur des partenariats avec les équipements de proximité (notamment bibliothèques, ludothèques, centres sociaux) auprès des enfants gardés au domicile des assistantes maternelles

Cet accueil de qualité facilite l'entrée des tout-petits à l'école maternelle.

Accueillir tous les petits Parisiens : l'accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique

Le Service Départemental de PMI évalue régulièrement les conditions dans lesquelles l'accueil de ces enfants est organisé, et le service qui est rendu aux enfants et à leur famille par les différents modes d'accueil.

La dernière étude réalisée en 2006 (la prochaine sera menée en 2010) a permis de dénombrer 1003 enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique accueillis dans les établissements et chez les assistantes maternelles.

Les prises en charge ont évolué, avec le développement des projets d'accueil individualisés, qui s'organisent grâce à une équipe pluridisciplinaire : personnels petite enfance, médecins, psychologues, et, depuis 2008, psychomotriciens.

Des travaux sont menés chaque année afin de permettre une meilleure accessibilité des équipements sportifs et de jeunesse. En 2003, une étude globale a été lancée sur l'amélioration des conditions d'accès et d'utilisation de l'ensemble des établissements sportifs et des centres d'animation par les personnes en situation de handicap. Depuis 2004, 1.600.000 € sont consacrés tous les ans à la réalisation des travaux nécessaires.

La Ville dispose donc des locaux adaptés pour l'accueil des enfants handicapés. C'est le manque de personnel formé et mis à disposition par l'Etat qui empêche d'en accueillir davantage.

Les chartes d'accueil

L'accueil du public, au-delà même du secteur de la petite enfance, s'effectue dans un cadre dont la qualité s'améliore, notamment grâce à la mise en place progressive de la charte d'accueil des usagers.

Engagée en 2004, la démarche a abouti à l'adoption des premières chartes d'accueil en 2006, d'abord dans les mairies, les piscines, les bibliothèques, le 3975 et paris.fr, ainsi qu'au Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Cette démarche s'est progressivement étendue depuis à tous les secteurs accueillant du public, dont les établissements de la petite enfance depuis 2008. La rentrée 2009 verra l'affichage dans 650 écoles de la charte d'accueil des centres de loisirs.

1.3. Préserver l'environnement des tout petits par le développement durable

Trois exemples qui font, à la rentrée 2009, l'objet d'une attention particulière :

- La mise en place des biberons sans bisphénol A dans les crèches parisiennes.
En application du principe de précaution, la municipalité a décidé de retirer des établissements de la petite enfance les biberons en plastique contenant du bisphénol A (substance chimique mise en cause pour ses effets sur le système reproductif, neurologique et endocrinien). Dès janvier 2010, les responsables d'établissement auront la possibilité de commander de nouveaux biberons en verre ou en plastique sans bisphénol.
- La Ville est particulièrement attentive à la recherche d'un environnement sain et confortable :
 - par la mise en œuvre de principes d'implantation et de localisation des espaces de vie et des espaces extérieurs préservés des sources potentielles de pollution du site,
 - par le choix de matériaux de construction ou de second œuvre sains, excluant notamment ceux qui peuvent dégager des polluants voire des émanations toxiques (fibres persistantes, polluants chimiques tels que aldéhydes, éthers de glycol, composés organiques volatils ...),
 - par une vigilance continue sur la qualité sanitaire de l'air,
 - depuis 2004 les aliments biologiques ont été progressivement introduits dans les menus proposés. Aujourd'hui, 20% des denrées consommées par les tout-petits accueillis dans les établissements municipaux sont issues de l'agriculture biologique.
- De nouveaux équipements répondant aux normes de construction HQE :
Enfin, la Ville s'est engagée avec détermination dans la démarche de haute qualité environnementale, notamment pour les équipements d'accueil de la petite enfance.

La première crèche réalisée dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale est celle qui a été construite sur le terrain de l'ancien hôpital Hérold dans le 19^{ème} arrondissement. Elle a été livrée en octobre 2006 et a obtenu la certification HQE bâtiments tertiaires. Il convient de souligner que ce projet fut le premier à obtenir cette certification en France.

Depuis lors, tous les nouveaux équipements intègrent cette démarche et font l'objet d'un management environnemental spécifique qu'ils bénéficient ou non d'une certification.

Chaque site choisi pour l'implantation d'un équipement de petite enfance donne lieu à l'établissement d'un diagnostic environnemental et correspond aux objectifs généraux d'économie d'énergie et de santé environnementale : une attention particulière portée au confort thermique (traitement des façades intégrant ventilation) et à la qualité de l'air intérieur, le choix de matériaux de construction adaptés, la prise en compte dès la conception du bâtiment de son exploitation future et un objectif énergétique global très performant conforme aux objectifs du Plan Climat que le Conseil de Paris a adopté lors de la séance des 1^{er} et 2 octobre 2007.

1.4. Des activités et services accessibles au plus grand nombre, pour favoriser les jeunes Parisiens

La plupart des activités et services proposés par la Ville de Paris sont gratuits pour les jeunes Parisiens : gymnases, bibliothèques ... Lorsque les services et activités sont payants, la Ville de Paris a mis en place une politique tarifaire très avantageuse. Les tarifs sont toujours proportionnels aux revenus des parents et calculés sur la base du quotient familial. Certains tarifs sont fixés nationalement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge (petite enfance).

Nos services et activités reposent sur un maillage d'équipements de proximité de premier plan

Dans le domaine sportif

Près de 175 000 jeunes Parisiens sont accueillis et encadrés par une centaine d'agents de la filière d'action sportive de proximité, des animateurs diplômés d'Etat et près de 150 associations soutenues par la Ville oeuvrent à la promotion du sport pour tous.

La filière d'action sportive de proximité développe des programmes d'animations sportives élaborés avec les mairies d'arrondissement.

Les éducateurs et animateurs sportifs interviennent prioritairement dans les quartiers Politiques de la Ville tout au long de l'année : ateliers d'animation, animations du Stade Charléty, Ateliers Bleus sportifs, Ecoles Municipales des Sports, les mercredis du Sport.

La DJS favorise également la pratique sportive dans un club (dispositif R'éduc Sport : prise en charge jusqu'à 50% des frais d'adhésion des jeunes licenciés sportifs âgés de 7 à 18 ans, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé). Ce remboursement est effectué aux associations sportives qui participent au dispositif. Il est plafonné à 80 euros. Le bilan de la saison 2008-2009 a montré un doublement du nombre de jeunes (1754) et d'associations participantes (167), dont la moitié dans les territoires relevant de Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

400 sites sportifs sont ouverts aux usagers de 7h00 jusqu'à 22h30 (et jusqu'à 18h le dimanche), 360 jours par an.

Pour favoriser l'autonomie des jeunes

Une offre importante d'activités et de dispositifs vise à favoriser l'autonomie des jeunes.

- Les espaces jeunes (6-25 ans) et les 45 centres d'animation (toutes tranches d'âge) proposent des activités culturelles et de loisirs variées. Ces derniers proposent plus de 1 000 activités hebdomadaires variées avec une politique tarifaire attrayante. Le Centre d'animation Oudiné (13ème), comprenant un espace multimédia et d'information ainsi que deux studios de répétition, ouvrira ses portes en septembre.

Concernant plus spécifiquement les activités culturelles, les kiosques jeunes proposent toute l'année aux jeunes Parisiens toute l'information sur l'actualité culturelle et mettent à disposition du public des billets gratuits ou à tarif préférentiel pour une large gamme de spectacles (théâtre, humour, sport, concerts...). Ceux-ci suscitent un véritable engouement : 30.400 jeunes ont été accueillis en 2008.

Par ailleurs, les dispositifs Paris Jeunes (Paris Jeunes Talents, Paris Jeunes Aventures, Paris Jeunes Solidaires, Paris Jeunes Vacances) visent à valoriser l'autonomie des jeunes (13-30 ans) en soutenant leurs projets dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, des expéditions d'aventure, d'engagements solidaires et de départ en vacances autonomes.

Afin de favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité, la quasi-totalité des arrondissements parisiens disposent d'un conseil de la jeunesse. Et le conseil parisien de la jeunesse, qui est pour partie une émanation de ceux-ci, a vu en 2009 ses moyens de participation à la vie démocratique amplifiés. Enfin, les 21 antennes jeunes parisiennes (10-25 ans) prennent en charge des missions de proximité pour un accompagnement personnalisé. La conservation du patrimoine de la jeunesse et des sports est quant à elle assurée par la réalisation annuelle de 110 opérations dans 75 équipements pour un montant de 14.7 M€.

Dans le domaine culturel

Le réseau est d'ores et déjà dense avec 59 bibliothèques municipales, fortement tournées vers le jeune public, avec 42 sections jeunesse et 17 conservatoires municipaux d'arrondissement ainsi qu'un conservatoire à rayonnement régional (CRR). Comme tous les ans, des travaux d'aménagement, d'insonorisation et de mise aux normes sont réalisés dans conservatoires municipaux d'arrondissement et au CRR. Le réseau sera particulièrement renforcé en 2009 dans les zones prioritaires :

- la médiathèque Marguerite Duras (20ème arrondissement) sera ouverte au public en mai 2010. Avec une superficie de 4.200 m², elle sera la plus grande de Paris et proposera dès son ouverture 80 000 documents (livres, CD et DVD) avec des fonds spécialisés dans l'art et l'histoire du 20ème arrondissement.
- la bibliothèque Clignancourt (18ème arrondissement) bénéficiera à la fin 2009 de travaux de rénovation pour assurer l'accessibilité de l'établissement aux personnes à mobilité réduite.
- la Médiathèque musicale de Paris, située au Forum des Halles, bénéficiera à l'automne 2009 d'une rénovation de la salle d'écoute.

Cette rentrée marque aussi la montée en puissance des actions intergénérationnelles car nous avons la conviction que, dans une société où l'espérance de vie s'accroît, et qui a la chance de conserver une démographie dynamique, la Ville a un rôle à jouer pour renforcer la cohésion sociale et lutter contre l'isolement. Ainsi par exemple 39 partenariats sont engagés entre des clubs et des résidences du CASVP pour personnes âgées d'une part et des établissements scolaires et crèches d'autre part

2. Paris mobilisé pour ses écoles, dans un contexte national difficile

2.1. Un contexte de désengagement de l'Etat

Les mesures prises dans l'Education nationale depuis deux ans suscitent une inquiétude légitime dans la communauté scolaire. Diminution des moyens, temps scolaire densifié qui pénalise les élèves en difficulté, tentatives de fragilisation de l'école maternelle, mise en place de l'aide personnalisée au détriment du rythme de chaque enfant, menaces sur les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et les Emplois de Vie Scolaire (EVS)... Ces décisions que la Ville de Paris a maintes fois dénoncées mettent en péril la réussite des enfants, particulièrement

des plus fragiles. Elles réorganisent le temps scolaire dans des proportions dangereuses et avec un résultat singulier : la France est l'un des pays d'Europe où les enfants travaillent le plus grand nombre d'heures par jour, et le moins grand nombre de jours par an. Avec des moyens humains en recul de la part de l'Etat malgré une augmentation du nombre des élèves, les mesures prévues, par le gouvernement, à Paris pour cette rentrée ne contribuent pas à offrir les meilleures conditions de réussite aux élèves parisiens.

Après la suppression de 11.200 postes dans l'Education nationale en 2008, ce sont 13.500 suppressions supplémentaires qui sont annoncées lors de cette rentrée 2009. Paris n'est malheureusement pas épargné par cette politique essentiellement motivée par une démarche trop exclusivement comptable. Après la disparition de cinq postes « soutien lecture » et de cinq classes d'initiation pour les non francophones l'année dernière, ce sont près de 90 postes qui sont supprimés lors de cette rentrée au titre de la réaffectation des maîtres spécialisés dans les classes, ce qui réduit d'autant le potentiel d'aide et de soutien individualisés pouvant être mis en œuvre par l'Académie en direction des élèves les plus en difficulté.

Les mesures de rentrée affecteront une nouvelle fois les RASED (Réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté) pour une quarantaine de postes, les services de l'ASH (Adaptation Scolarisation des Handicapés) qui sont privés de près de 20 postes, et les personnels de remplacement formation continue et maladie-maternité qui sont amputés de plus de 30 postes. Il est regrettable que la mission de service public de l'éducation soit fragilisée notamment par le non remplacement systématique des enseignants malades, en congé maternité ou en formation.

Enfin, le nombre de petits Parisiens en âge d'être scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires a augmenté de près de 1.200, soit un besoin de 46 ouvertures de classes. Or le solde entre les fermetures et les ouvertures de classes à la rentrée s'établit à +7,5 classes.

2.2. Un maillage territorial d'écoles et de collèges très dense pour accueillir les enfants dans leur parcours scolaire

Le patrimoine scolaire fait l'objet d'un soin particulier : de la création d'équipements aux nombreux travaux de réhabilitation et de restructuration, la Ville investit en moyenne 130M€ par an. Cette rentrée verra l'ouverture de l'école polyvalente 32/34 rue Olivier Métra (20^{ème}) qui comprend 5 classes élémentaires et 5 classes maternelles, et celle de l'école élémentaire 45 rue de la Tour d'Auvergne (9^{ème}). On peut y ajouter les restructurations complètes du groupe scolaire Wurtz dans le 13^{ème}, de l'école 41 bis rue La Fontaine (16^{ème}) et du groupe scolaire Félix Faure dans le 15^{ème} ainsi que les restructurations conséquentes de trois écoles situées en quartiers politique de la Ville : le groupe scolaire Alain-Fournier dans le 14^{ème}, le groupe scolaire 84 Curial dans le 19^{ème} et l'école élémentaire du 18 rue d'Oran, dans le 18^{ème}.

Au-delà de ces travaux lourds, le patrimoine scolaire bénéficie de plus d'un millier d'opérations par an visant à améliorer le confort des écoliers par des travaux de rénovation de salles de classes, des sanitaires, de cours de récréation, de réfectoires... Une attention toute particulière est également apportée aux loges et logements des gardiens et gardiennes des écoles.

Cette rénovation du bâti s'inscrit désormais dans une préoccupation environnementale et de maîtrise rigoureuse des consommations d'énergie et d'eau.

Paris s'est aussi engagé dans un ambitieux programme de mise en accessibilité des établissements scolaires pour assurer une desserte équilibrée du territoire. A la rentrée 2009, 121 écoles sont partiellement ou totalement accessibles. La Ville poursuit son effort soutenu pour permettre l'accueil des élèves handicapés. Par ailleurs, elle équipe les écoles de dispositifs spécifiques pour les enfants présentant des handicaps sensoriels (parcours fléchés, voyants lumineux...).

2.3. Assurer la santé des petits Parisiens

Cette rentrée est marquée par la diffusion du virus de la grippe A /H1N1, au-delà même, bien sûr, de l'école.

La Ville de Paris s'est donc mobilisée immédiatement et a engagé depuis le mois de mai 2009 des actions visant à faire face à toute éventualité dans le souci premier de protéger les élèves et les personnels des écoles et des collèges.

De manière générale, au cours des derniers mois, les consignes relatives aux précautions d'hygiène (lavage et essuyage des mains...) permettant de lutter contre la diffusion du virus, et à la conduite à tenir en cas de symptômes, ont été largement diffusées auprès de l'ensemble des structures accueillant des enfants et des jeunes (écoles, collèges, lycées professionnels municipaux, écoles d'art, centres de loisirs, établissements de la petite enfance, assistantes maternelles ...).

La Ville a par ailleurs pris des mesures concrètes en installant des distributeurs de savon liquide et des essuie-mains papier dans les sanitaires des écoles, les collèges, les lycées professionnels municipaux et les écoles d'art. Dans le cadre de la préparation à une éventuelle pandémie grippale avérée (niveau 6 du plan national), chaque direction de la Ville de Paris a constitué son plan d'organisation interne. Pour les affaires scolaires, il s'articule autour des axes suivants :

- fermeture des établissements d'enseignement sur décision du préfet et arrêt des activités scolaires et périscolaires ;
- mobilisation de certains agents qui seront équipés de masques de protection, dans le cadre du plan de continuité des services.

Une politique active de prévention

Le service de santé scolaire du département de Paris intervient dans toutes les écoles parisiennes ainsi que dans tous les lycées professionnels municipaux.

La mission des médecins scolaires est de promouvoir la santé physique et mentale des jeunes scolarisés en vue de contribuer à leur bon équilibre et à leur épanouissement et d'assurer leur bonne insertion dans l'école, en liaison étroite avec les assistantes sociales qui apportent aux familles conseil, soutien sur les plans familial, éducatif, matériel.

Les médecins de santé scolaire effectuent les bilans de santé à des âges clés de la vie et de la scolarité et des dépistages systématiques (obésité, troubles sensoriels ou des apprentissages...). Ils élaborent aussi, à la demande des parents, en liaison avec le médecin traitant, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants présentant une pathologie chronique. Lors de l'année scolaire précédente, plus de 4500 enfants ont bénéficié de ce dispositif.

De même pour les enfants handicapés, le médecin scolaire participe à l'évaluation pluridisciplinaire, en liaison avec la famille, le centre de soins et l'enseignant référent. Il est signataire du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Plus de 2000 élèves sont concernés.

Le service de santé scolaire est impliqué depuis plusieurs années dans un programme d'éducation nutritionnelle et de lutte contre la sédentarité « Pikabouge ». Cette action sera renforcée et un programme Paris Santé Nutrition est

lancé en septembre à titre expérimental, dans trois arrondissements (13, 15 et 19^{ème}), en collaboration avec les Caisses des écoles.

Enfin, le service de vaccinations de la ville de Paris propose aux jeunes filles de 14 ans une vaccination contre les papillomavirus, associée à une consultation de prévention dans les 14^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Le dispositif sera étendu courant en 2010 aux 10^{ème}, 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Une offre de qualité dans les restaurants scolaires

Lors de l'adoption de son Plan climat, le 1er octobre 2007, la Ville de Paris s'est engagée à intégrer des produits issus de l'agriculture biologique dans ses cantines à hauteur de 30% d'ici 2014.

En 2007, la part du bio dans les cantines atteignait déjà 10%. En 2008, certaines caisses des écoles dépassent largement cette part. Aujourd'hui, environ 15 000 repas, contenant au moins un produit issu de l'agriculture biologique, sont servis quotidiennement aux jeunes enfants accueillis dans les structures de la Ville de Paris. 20 % des denrées consommées en établissements d'accueil de petite enfance sont issues de l'agriculture biologique.

Le développement du bio est lié aux ressources disponibles et à leur évolution. C'est pourquoi la Ville de Paris a conclu fin 2008 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société AND international et la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, qui prend en compte la notion de proximité des approvisionnements afin de concilier le gain environnemental produit par l'agriculture biologique plus respectueuse des sols et de limiter le poids des trajets de livraison sur le bilan carbone.

Cette étude s'achèvera prochainement par la parution du plan d'alimentation des services de restauration parisiens qui déterminera la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif.

Ce document permettra également à tous les producteurs de la filière bio de connaître les attentes de la Ville en terme de variétés et de quantités de denrées. L'objectif est d'inciter un maximum d'agriculteurs d'Ile-de-France à se lancer dans la conversion de leur exploitation en leur garantissant des débouchés pour leur production

Une tarification homogène respectueuse de la justice sociale

L'instauration de tarifs de restauration scolaire justes et homogènes dans les 1^{er} et 2nd degrés correspond depuis plusieurs années à la politique municipale. La réalisation de cette réforme constitue un engagement fort de la municipalité pour la mandature.

Elle permettra de respecter le principe d'égalité de traitement des familles parisiennes et de proposer ainsi une tarification équitable prenant en compte les ressources et harmonisant le taux d'effort en réduisant le déséquilibre de contribution entre les familles. Elle sera en outre un gage pour tous de lisibilité de la politique tarifaire de la ville.

Après avoir fait l'objet d'une étroite concertation avec les maires d'arrondissement et les fédérations de parents d'élèves, elle sera mise en œuvre à la rentrée 2010.

2.4. Développer des dispositifs innovants pour permettre la réussite de tous

Un réseau d'acteurs pour accompagner les plus fragiles :

Construit en partenariat avec l'Etat, le Groupement d'Intérêt Public « Réussite éducative » vise à une prise en charge globale d'élèves d'écoles maternelles, d'écoles primaires et de collèges en ZEP, ou situés dans les quartiers politique de la Ville, présentant des signes de fragilité ou en voie de décrochage scolaire.

D'une part, les « parcours individualisés » permettent aux jeunes en difficulté scolaire ou sociale de bénéficier d'une aide adaptée à leurs besoins spécifiques : aide à la scolarité, aide dans les démarches auprès de spécialistes de la santé, soutien psychologique...

D'autre part, sont financées des associations offrant des activités telles que des groupes de parole, une aide à la parentalité, ou la médiation école-famille

La réduction de la fracture numérique :

Le développement des nouvelles technologies est un enjeu pour la réussite scolaire des élèves. Il permet de disposer de nouvelles façons d'apprendre, ce qui peut aider notamment les élèves en difficulté. Cela répond au souhait des nombreux enseignants qui veulent utiliser ces outils dans leurs pratiques pédagogiques. C'est aussi un nouveau moyen de communication avec les parents.

C'est pourquoi la Ville vise des objectifs ambitieux de modernisation de ses structures informatiques dans le secteur scolaire :

- le doublement de l'équipement des écoles en micro informatique,
- l'installation d'espaces numériques de travail dans tous les collèges d'ici la fin de la mandature avec une phase d'expérimentation dans sept établissements au cours de l'année scolaire 2009-2010,
- par ailleurs, la Ville finance 22 espaces publics numériques, répartis sur le territoire parisien et gérés par des associations, qui permettent de lutter contre la fracture numérique.

L'accompagnement :

La Ville finance des actions spécifiques pour la réussite scolaire : les Coup de pouce, ALEM, qui apportent une aide aux enfants « fragiles » en lecture au CP, et en français et en mathématiques au CM2 par des ateliers le soir (2000 enfants en bénéficient). Ce dispositif d'accompagnement à la scolarité, qui associe les parents, vient en prolongement de l'école. Il contribue efficacement à prévenir l'échec scolaire, en renforçant l'autonomie des élèves, en impliquant les parents et en donnant du sens aux apprentissages, comme l'attestent les évaluations à l'issue de l'année scolaire.

Sur le temps périscolaire la Ville de Paris poursuit la mise en place d'ateliers bleus dans les écoles élémentaires publiques. Terme d'alternative aux études surveillées, ce dispositif permet aux enfants, le soir après la classe, de s'initier à des disciplines variées et de développer des connaissances tant dans le domaine culturel et scientifique (arts du spectacle, monde de l'image, musique, sciences et éducation à l'environnement..) que dans le domaine sportif. Les 844 ateliers bleus culturels et scientifiques ainsi que les 1468 ateliers bleus sportifs mis en place à la rentrée scolaire 2009 sont ainsi un moyen pour ces enfants de découvrir et de réaliser des activités dans des domaines complémentaires à ceux du secteur scolaire.

La Mairie de Paris développe une politique volontariste pour accueillir et intégrer en milieu « ordinaire » les enfants handicapés au sein de ses services périscolaires, à savoir l'interclasse (751 enfants inscrits en 2008-2009), les études surveillées et les goûters (323 enfants inscrits) ainsi que dans les centres de loisirs municipaux (531 enfants inscrits les mercredis et les petites vacances). Le nombre des enfants handicapés inscrits est ainsi en constante augmentation depuis plusieurs années.

Elle développe également des centres de loisirs mixtes accueillant pour moitié des enfants handicapés et pour moitié des enfants valides. Depuis 2004, ce sont 6 de ces centres qui ont ouverts.

D'ici la fin 2009 deux nouveaux centres de ce type ouvriront, l'un dans le 17^e et l'autre dans le 14^{ème} arrondissement.

Depuis plusieurs années, les petits Parisiens fréquentant les centres de loisirs sont toujours plus nombreux. Cela confirme l'utilité de ce service rendu aux familles et atteste la qualité de la prestation offerte. Afin d'améliorer

encore cette prestation et d'anticiper au mieux les pics de fréquentation, il est apparu nécessaire de mettre en place un dispositif d'inscription obligatoire dans les centres de loisirs pour les seules vacances scolaires en concertation avec les associations de parents d'élèves. Il permettra d'améliorer l'accueil, de proposer des projets éducatifs sur la durée des vacances et d'ajuster finement le nombre d'animateurs en fonction du nombre d'enfants présents.

Répondre mieux aux attentes des collégiens

Le dispositif municipal « Action Collégiens » permet une prise en charge globale des élèves en difficulté à l'école et dans leur quartier en lien avec les familles. Des activités sont proposées aux 11-17 ans pendant le temps scolaire, à l'extérieur le week-end, et en séjours pendant les vacances. Une extension du dispositif à deux autres collèges est prévue en 2009 et devrait se poursuivre en 2010 et 2011.

Deux centres de loisirs pour adolescents ont été ouverts dans les collèges Jean-Baptiste Clément (20^e) et Méliès (19^e). Ils permettent de proposer aux jeunes des activités répondant à leurs attentes mais aussi de les ouvrir à d'autres centres d'intérêts. Un troisième centre sera ouvert au cours de l'année scolaire dans le 19^e.

En outre, la réduction, décidée par l'Etat, des moyens humains et matériels dans les collèges dans une période où la montée des violences quotidiennes à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires se fait largement sentir est inquiétante. Le Département s'investit dans la prévention en mettant en place des actions volontaires en direction des collégiens et de leurs familles dans un souci d'échange permanent avec les services du rectorat et les principaux des collèges : priorité au soutien à la parentalité, à l'accompagnement psychologique des adolescents en détresse, à la prévention et à la prise en charge des élèves en voie de décrochage scolaire.

La Ville de Paris a ainsi créé deux structures originales d'accueil de collégiens temporairement exclus (13^e et 18^e arrondissements). Ces centres permettent d'assurer la continuité de la prise en charge éducative et pédagogique, de responsabiliser le jeune et de l'aider à construire un projet personnel et professionnel.

Afin d'accroître la capacité du dispositif, les partenaires réunis dans le GIP « réussite éducative » travaillent à l'ouverture d'un 3^e centre pour le début de l'année 2010 dans l'est parisien.

Enfin, le département de Paris a décidé d'engager des initiatives en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté, des valeurs d'égalité et de la lutte contre les préjugés auprès des adolescents. Dans le cadre du service civil, le département proposera au cours de l'année scolaire 2009-2010, le déploiement de 35 « médiateurs de la citoyenneté » dans des établissements en difficulté (collèges et écoles élémentaires), qui interviendront en partenariat avec les équipes pédagogiques pendant le temps scolaire ou lors de l'inter-classe autour des notions de mixité, de respect ou de lutte contre les violences et les discriminations.

Par ailleurs un fascicule sur la lutte contre les discriminations et la question du vivre ensemble sera réalisé en partenariat avec le secteur associatif. Il sera distribué à tous les collégiens en classe de troisième.

2.5. Favoriser l'ouverture de l'école sur la vie et la ville

L'école est un lieu essentiel d'acquisition des savoirs. Mais elle doit également être un vecteur d'émancipation pour chacun. L'ouverture sur le monde, la découverte d'œuvres culturelles et de lieux patrimoniaux, l'apprentissage de pratiques artistiques, etc., sont autant d'éléments qui contribuent à la formation des futurs citoyens.

Assurer cette mission, avec l'Education nationale, constitue un axe majeur de la politique conduite par la municipalité parisienne. Notre ambition est bien de faire de la culture un authentique bien commun partagé par tous et notamment par ceux pour qui l'accès à la culture n'est pas le plus naturel.

La Ville investit ainsi depuis longtemps dans ce champ et c'est en ce sens que plusieurs dispositifs déjà existants à destination des enfants des écoles et des collèges seront pérennisés et renforcés.

833 professeurs de la Ville de Paris (PVP) enseigneront cette année encore la musique, les arts plastiques et le sport aux côtés des autres enseignants. Par ailleurs, la Ville continuera à financer, à parité avec l'Etat, les Classes à projet artistique et culturel - projets portant sur un ou plusieurs domaines artistiques (musique, danse, théâtre, arts visuels) élaborés par les enseignants en partenariat avec un artiste ou une structure culturelle - et 240 Classes à Paris. Gratuites pour les familles, elles permettent d'élargir l'univers scolaire à l'environnement extérieur et de sensibiliser les élèves à la richesse patrimoniale, artistique et culturelle de la capitale par le biais de projets conduits par des professionnels. Dans le même sens, l'action en faveur de la lecture sera renforcée, et le développement des liens entre les écoles et les institutions culturelles parisiennes sera l'une des priorités municipales.

Parallèlement, de nouveaux projets ont vu ou verront le jour en 2009 dans la lignée de cet objectif.

- Découverte et pratique de la musique : certains conservatoires ont ainsi mis en place des projets d'orchestre à l'école (17^{ème}). D'autres invitent les élèves à découvrir les activités du conservatoire à travers des concerts (19^{ème}) en lien avec les professeurs de la Ville de Paris. Autre exemple, le théâtre musical du Châtelet propose tout au long de l'année des activités en direction des enfants. Elles se déclinent autour de plusieurs actions : jeunes spectateurs, jeunes acteurs, « à la découverte de l'orchestre ». 14 000 jeunes parisiens de la maternelle à l'université ont bénéficié de ces activités en 2008-2009. Enfin, un site «jeune public» est accessible depuis le site du Châtelet ainsi qu'un blog à la disposition des élèves et des enseignants. De leur côté, le Théâtre de la Ville (1^{er}), le Grand Parquet (18^è) et le CENTQUATRE (Maison des petits) ont développé des projets pilotes à l'attention des scolaires dans les domaines du théâtre, du conte et de la danse.
- Découverte et pratique des arts plastiques. La Ville s'engage lors de cette rentrée dans la mise en place d'un grand projet entre 120 centres de loisirs et 10 musées municipaux : à partir de septembre 2009, les enfants viendront découvrir les œuvres des musées et élaboreront leurs propres créations, qui seront ensuite exposées au public. Cette opération de grande ampleur permettra de tisser des liens étroits entre les enfants et les musées tout au long de l'année et sera l'occasion pour les familles de se rendre au musée. Une autre opération concernera une trentaine d'écoles, notamment en ZEP, en partenariat avec le fonds municipal d'art contemporain, qui mettra à disposition de chaque établissement une œuvre d'art de sa collection, qui sera « adoptée » par les élèves et autour de laquelle se développeront de nombreux projets pédagogiques.
- L'éducation à l'image, activité essentielle de la politique cinématographique de la Ville de Paris s'articule autour des dispositifs « Mon premier cinéma » (pour les maternelles, inédit en France), « Ecole au cinéma et « Collège au cinéma » mais aussi des festivals tels que « Mon premier festival » (octobre), le volet jeune public de « Paris Cinéma » (juillet) ou le *Festival parisien du film scolaire et périscolaire* qui connaîtra sa 2^{ème} édition lors de cette année scolaire. Par ailleurs, des institutions développent des ateliers et des projections dédiées au jeune public : Forum des images, Maison du geste et de l'Image, Cinémathèque Robert Lynen, Ecole du regard. Enfin, de nombreuses associations d'action culturelle en ce domaine sont soutenues financièrement par la Ville de Paris. L'ensemble de ces actions a pour objet d'éveiller les plus jeunes au 7^{ème} art en proposant la projection de films, des ateliers de réalisation ou d'analyse de films, des rencontres avec des réalisateurs, des techniciens ou des critiques de cinéma.

Il faut en outre souligner que 848 établissements scolaires utilisent les équipements sportifs. Au total, ce sont plus de 472 000 heures qui sont ainsi réservées à la pratique d'activités sportives diverses (basket-ball, gymnastique, tennis de table, badminton, volley-ball, natation...). Un accent particulier est porté sur la natation, puisque dans le

cadre du dispositif d'apprentissage de la natation, l'importance des activités en milieu aquatique est réaffirmée dans l'enseignement de l'éducation physique à l'école maternelle et élémentaire.

L'enseignement de l'EPS s'appuie sur les besoins spécifiques des élèves des écoles élémentaires parisiennes en contribuant au développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices, à l'acquisition des compétences et connaissances pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé (éducation à la sécurité, hygiène de vie, apprentissage des règles, des techniques, des notions de responsabilité, citoyenneté, mixité, etc...)

La Ville propose, d'autre part, un programme d'éducation à l'environnement destiné aux scolaires (grandes sections de maternelle, primaires, collégiens et lycéens à la demande, centres de loisirs) pour des activités à la journée ou la demi-journée dans les dix sites de Paris-Nature ainsi que dans les Bus-Nature qui se déplacent dans les jardins de Paris. En 2008, ce sont 1.230 animations pédagogiques qui se sont ainsi déroulées, et ont permis d'accueillir et de sensibiliser 32.180 enfants et adolescents parisiens.